

Bruxelles, le 21 décembre 2017
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0354 (COD)**

**15965/17
ADD 1**

**COMPET 897
ECO 82
MI 991
ENT 279
CONSOM 411
GAF 52
AGRI 712
CODEC 2137
IA 229**

PROPOSITION

| | |
|--------------------|--|
| Origine: | Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur |
| Date de réception: | 20 décembre 2017 |
| Destinataire: | Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne |
| N° doc. Cion: | COM(2017) 796 final ANNEXE |
| Objet: | ANNEXE de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre État membre |

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2017) 796 final ANNEXE.

p.j.: COM(2017) 796 final ANNEXE



Bruxelles, le 19.12.2017
COM(2017) 796 final

ANNEX 1

PAQUET LÉGISLATIF SUR LES PRODUITS

ANNEXE

de la

proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre
État membre**

ANNEXE

Déclaration de reconnaissance mutuelle aux fins du règlement [XXX/YYYY]

1. Identifiant unique pour les biens ou le type de biens: [*Remarque: indiquer le numéro des biens ou tout autre marqueur de référence permettant d'identifier les biens ou le type de biens de façon unique*]
2. Nom et adresse du producteur ou de son mandataire:
3. Description des biens ou du type de biens faisant l'objet de la déclaration: [*Remarque: la description devrait être suffisante pour permettre l'identification des biens pour des raisons de traçabilité. Elle peut être accompagnée d'une photographie, le cas échéant*]
4. *Déclaration et informations sur la **légalité** de la commercialisation des biens ou du type de biens:*
 - 4.1. Les biens ou le type de biens décrits ci-dessus respectent les règles pertinentes applicables dans l'État membre mentionné ci-dessous: L'intitulé, dans chaque cas, des règles pertinentes applicables dans cet État membre:
 - 4.2. Référence de la procédure d'évaluation de la conformité applicable aux biens ou au type de biens, et/ou référence de tout essai réalisé par un organisme d'évaluation de la conformité (*si une telle procédure a été effectuée ou si de tels essais ont été réalisés*):
5. *Déclaration et informations sur la **commercialisation** des biens ou du type de biens:*
 - 5.1. Les biens ou le type de biens sont mis à la disposition des utilisateurs finaux sur le marché national d'un État membre.
 - 5.2. Indication que les biens ou le type de biens sont mis à la disposition des utilisateurs finaux dans l'État membre en question, en précisant l'État membre concerné et la date à laquelle les biens ont été mis à la disposition des utilisateurs finaux pour la première fois sur le marché national de cet État membre:
6. Toute information complémentaire jugée pertinente pour déterminer si les biens ou le type de biens sont commercialisés légalement dans cet État membre:
7. La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité des signataires:

Signé par et au nom de:

(lieu et date d'établissement):

(nom, fonction) (signature):

Si un autre opérateur économique remplit le point 5:

Signé par et au nom de:

(lieu et date d'établissement):

(nom, fonction) (signature):